

Déviations Arnage/Ponthibault lancées : ce qu'en pense l'association d'opposants

La future déviation déclarée d'utilité publique, ses opposants attendent la prochaine étape : l'étude de la loi sur l'eau. Explications.

Le dossier était attendu. A Moncé-en-Belin, l'association Grain de sable et pomme de pin réunit les opposants de la déviation Arnage/Ponthibault, jugée coûteuse, peu efficace quant au délestage espéré et contraire à l'environnement. « Il nous semble malvenu de la part de nos élus de se réjouir à la perspective de dépenser plus de 8 millions d'euros pour une déviation dont le dossier montre le faible impact sur la baisse du trafic », estime Chantal Blossier, présidente de l'association (1).

Une étude hydraulique cruciale

Et de rappeler les conséquences du projet qui « traverse de part en part » le massif boisé de Moncé : « Construite en remblai, la déviation ne permettra pas l'écoulement naturel du Rhonne, augmentant les risques d'inondations dans cette zone déjà sensible ».

Et de s'interroger : « Comment nos élus peuvent-ils envisager le développement de la ZAC de la Belle-Etoile alors que son aménagement a été bloqué au titre de la loi sur l'eau ? Comment la déviation pourrait-elle être autorisée au même titre, puisqu'elle traverse la même zone ? » L'étude hydraulique devra être menée pour répondre à ce point.

Les impacts du trafic

Côté trafic, les questions s'enchaînent. « Comment la déviation pourrait-elle désengorger la RD 23 dans Guécélard ? En fait, le problème sera déplacé sur les communes du Belinois. » Mais là, « le Département n'est pas en mesure de s'engager à ce jour sur la poursuite des études », leur avait déjà indiqué ce dernier. Quant à l'impact même de la déviation, l'association brandit les relevés de la DDE : entre 2005 et 2007, baisse du trafic de 15 % entre Arnage et Ponthibault, de 9,5 % au sud



L'association Grain de sable et pomme de pin, estime qu'il « existe certainement des itinéraires de délestage moins coûteux et plus efficaces » que la déviation proposée.

de Ponthibault avant la D144, presque 12 % avant la D 32.

Une dépense jugée inutile

Alors, « quelles conclusions tirer de ces constats » ? L'association

répond par une autre question. « A quoi bon dépenser inutilement l'argent public ? » « Il existe certainement des itinéraires de délestage moins coûteux et plus efficaces, telle

l'interdiction des poids lourds sur la route de Tours » (RD 138).

Ronan LE MONNIER
(1) <http://gspp.asso.st/>